



Comment partir en stage grâce au programme Erasmus+ ?

1. Etre un stagiaire Erasmus+ c'est :

- Etre inscrit à l'Université Paul-Valéry Montpellier
- Réaliser un stage dans une entreprise européenne pour une durée de mobilité comprise entre 2 mois minimum et 12 mois maximum
- Bénéficier de la reconnaissance académique de votre période de stage réalisé en Europe soit par le biais de crédits ECTS dans le cadre d'un stage obligatoire soit via le Supplément au diplôme dans le cas d'un stage optionnel. Il vous appartient donc de prendre connaissance des conditions en vigueur pour votre filière.
- Bénéficier éventuellement d'un soutien linguistique dans le pays d'accueil (stage intensif par exemple : se renseigner sur le site internet de l'université d'accueil).
- Conserver votre bourse du gouvernement français pendant la période de mobilité (sous réserve de constituer votre dossier social étudiant : la procédure de demande de bourse du gouvernement français reste identique que vous restiez en France ou que vous soyez en mobilité européenne. Vous renseigner au bureau des bourses : bâtiment administratif – bureau 024).
- Bénéficier d'une allocation européenne de mobilité, sous réserve de l'acceptation de votre candidature et des crédits financiers disponibles au moment de votre demande.
- Développer des compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles qui sont des atouts pour une meilleure insertion professionnelle
- Acquérir une solide expérience internationale, une véritable culture de l'entreprise et faciliter son insertion sur le marché du travail européen.

2. Où partir ?

Vous pouvez choisir un des 28 pays de l'Union Européenne (U.E.) et l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie.

3. Quelles sont les entreprises éligibles ?

Tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public ou privé, quel que soit sa taille, son statut juridique, ou son secteur d'activité économique, y compris l'économie sociale.

Ne peuvent être éligibles comme organismes d'accueil : les institutions européennes, les organisations gérant les programmes européens, la représentation diplomatique nationale du pays d'origine de l'étudiant dans le pays d'accueil.